

BULLETIN D'INSCRIPTION – « Vide ton placard »

(À compléter et à retourner par l'exposant)

1. Coordonnées de l'exposant

- **Nom** :
- **Prénom** :
- **Adresse** :
- **Téléphone** :
- **E-mail** :
- **Pièce d'identité (N° et délivrée par)** :

(Joindre une photocopie recto/verso obligatoire)

2. Réservation des emplacements

- **Nombre de tables souhaitées** : (table de 1,80m)
 - **Tarif par table** : ...6 €
 - **Montant total à régler** : €
- (Règlement via Hello asso, chèque ou espèces)

3. Déclaration sur l'honneur (Obligatoire)

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance et accepter le **règlement intérieur** de la manifestation.
- Ne pas avoir la qualité de **commerçant** (Article L310-2 du Code du commerce).
- Ne vendre que des **objets personnels et usagés**.
- Ne pas participer à plus de **deux autres manifestations** de même nature au cours de la même année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à :

Le :

Signature :

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE « Vide ton placard »

Organisée par l'association Fure et Morge le 07 novembre 2026

Salle Louis Barran Rue Mozart à Moirans (38430)

- **Article 1 : Conditions de participation**

La manifestation est ouverte aux particuliers. Les objets proposés à la vente doivent être uniquement des jouets, jeux, livres pour enfants et articles de puériculture d'occasion. La vente d'objets neufs est strictement interdite.

- **Article 2 : Inscription et réservation**

L'inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription complet, du règlement intérieur signé, du règlement financier (*Règlement via Hello asso, chèque ou espèces*) et de la copie d'une pièce d'identité valide.

- **Article 3 : Tarifs et emplacements**

Le tarif est fixé à **6 €** par table. L'attribution des emplacements est définie à l'avance par les organisateurs et ne peut être modifiée par les exposants.

- **Article 4 : Horaires et accueil**

L'accueil et l'installation des exposants se feront de **6h00 à 7h30**.

- L'ouverture au public aura lieu de **8h00 à 17h00**. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur stand avant l'heure de fermeture officielle.

- **Article 5 : Responsabilité et sécurité**

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des objets exposés. Chaque exposant reste responsable de ses biens et de sa caisse. Les allées doivent rester libres pour la sécurité du public.

- **Article 6 : Nettoyage**

Chaque participant s'engage à laisser son emplacement propre à son départ et à emporter ses déchets ou invendus.

Signature de l'exposant :